



Biens acquis avant mariage en vu d une separation

Par **lolo**, le **25/07/2011 à 11:47**

Bonjour,
Je me suis mariée en 2006, et en 2004 avais acheté un bien seule ma maison que je continue a payer seule. Si séparation ou divorce il y a mon mari peut il demander quelque chose sachant qu il n y a pas d contrat de mariage.
Merci

Par **mimi493**, le **25/07/2011 à 12:00**

Donc depuis 2006, vous ne payez pas seule la maison, c'est la communauté qui la paye.
Vous êtes propriétaire à 100% de la maison, mais vous devrez rembourser à votre conjoint, au moins la moitié des sommes dépensées pour payer le crédit durant le mariage

Par **lolo**, le **25/07/2011 à 12:38**

Depuis 2004 et jsuqu a aujourd hui, je paye seule le credit vu que j avais acquis ce bien avant le mariage

Par **mimi493**, le **25/07/2011 à 13:02**

Vous n'avez pas compris ce qu'est la communauté dans un mariage.
Vos revenus

appartiennent à la communauté, donc vous ne payez rien avec vos revenus, c'est la communauté qui paye, donc autant vous que lui.